



PRÉFECTURE DE L'EURE

17 MARS 2017

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation
7 février 2017
Date d'affichage
1^{er} mars 2017
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 18
Votants : 18

OBJET : STAGE VOLONTAIRE D'OBSERVATION

L'An Deux mille dix-sept, le 1^{er} mars à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. POTTIER, MAHIETTE, BEURIOT, BELLONCLE, DANSET, BRONGNIART, TIHY, DOUBLET, LAMY, PIERRE, DESCHANMPS, LE CONTE, SALOMON, Mme RENARD, Mme DEFLUBE, Mme MADOTTO, Mme COYARD

Ayant donné pouvoir : aucun pouvoir ce jour

Autres présents :

M DUPUIS technicien rivière
M. DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Siège social

27290 Mairie de Saint Philbert sur Risle
Tél : 09 56 40 18 09 - Fax : 02 32 57 07 59
Courriel : mairie.saintphilbert@wanadoo.fr

Président

M. Francis COUREL
Tél : 06 08 51 36 14

Technicien rivière

M. Thomas DUPUIS
Tél. 09 56 40 18 09
Courriel : sthyt@orange.fr

Garde-rivière

M. Bruno DURAND
Tél. 02 32 57 24 01
06 32 17 92 26

Monsieur le Président expose aux délégués syndicaux :

Une étudiante en biologie, science du vivant à l'université de Caen a candidaté au SIBVR pour effectuer un stage volontaire d'observation et ce pour conforter son choix dans l'environnement, développer des connaissances en lien avec son cursus et découvrir le métier de technicien de rivière.

Son stage s'étalera entre le 6 juin et le 7 juillet 2017. Eventuellement, une prolongation de stage pourra en accord avec les parties (syndicat et étudiant) être envisagée.

Il est rappelé qu'au-delà d'une période de 2 mois de stage, une gratification est obligatoire (cf. loi du 10 juillet 2014).

La durée étant inférieure au 2 mois réglementaire, la gratification n'est pas obligatoire.

Toutefois, M Le Président souhaite soutenir cette initiative et son implication dans ce stage volontaire de découverte en proposant une gratification au stagiaire.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

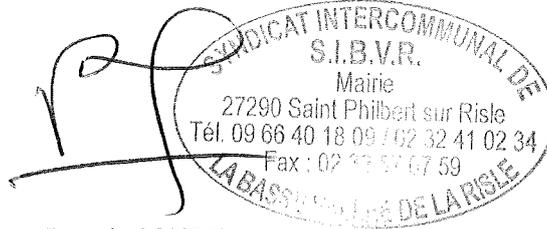
Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de permettre à Melle DESCHAMPS, de réaliser son stage volontaire d'observation au sein du SIBVR,
- **DECIDE** de la rémunérer à hauteur de 400€ pour la durée de son stage volontaire d'observation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the following text: 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE S.I.B.V.R. Mairie 27290 Saint Philbert sur Risle Tél. 09 66 40 18 09 / 02 32 41 02 34 Fax : 02 33 57 67 59 LA BASSE NORMANDE DE LA RISLE'. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

Francis COUREL